

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE CHARNY OREE DE PUISAYE

Le public est averti qu'en exécution :

- du code rural et de la pêche maritime,
- de l'arrêté n° CCOP-2019-U-20 du 28 novembre 2019,

Une enquête publique relative à :

Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural - Les Bertandières à Malicorne
Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural - Les Reverdys à Chevillon
Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural - La Dasonnerie à Prunoy
Création d'un nouveau tronçon chemin - La Dasonnerie à Prunoy
Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural - Les Courants à Prunoy
Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural - Terres de la Grange-Rouge à Prunoy
Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural - Impasse des Vignes à Prunoy

Sera ouverte du lundi 6 janvier 2020 (9 h 00) au lundi 20 janvier 2020 (17 h 00) inclus, soit une durée de 15 jours consécutifs en mairie de CHARNY OREE DE PUISAYE.

Est désigné M. Pierre GUION en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête du 6 janvier 2020 au 20 janvier 2020 inclus dans la mairie de Charny Orée de Puisaye et dans les mairies déléguées de Malicorne, Prunoy et Chevillon afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouvertures des mairies.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la mairie : <http://ccop.fr>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de cessions pourront être consignées :

- Soit par écrit :
 - sur les registres déposés en mairie de Charny Orée de Puisaye ainsi qu'en mairies déléguées de Malicorne, Prunoy et Chevillon,
 - par courrier adressé à la Mairie de Charny Orée de Puisaye à l'attention du commissaire enquêteur.
- Soit par voie électronique :
 - à l'adresse e-mail suivante : urbanisme@ccop.fr

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de

- la commune déléguée de CHEVILLON, le 6 janvier 2020 de 9 heures à 11 heures.
- la commune déléguée de MALICORNE, le 6 janvier 2020 de 14 heures à 16 heures,
- la commune déléguée de PRUNOY, le 7 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures,
- la commune déléguée de CHARNY, le 10 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures,
- la commune déléguée de PRUNOY, le 20 janvier 2020 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, les registres seront clos, paraphés et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et les registres au Maire de Charny Orée de Puisaye avec ses conclusions.